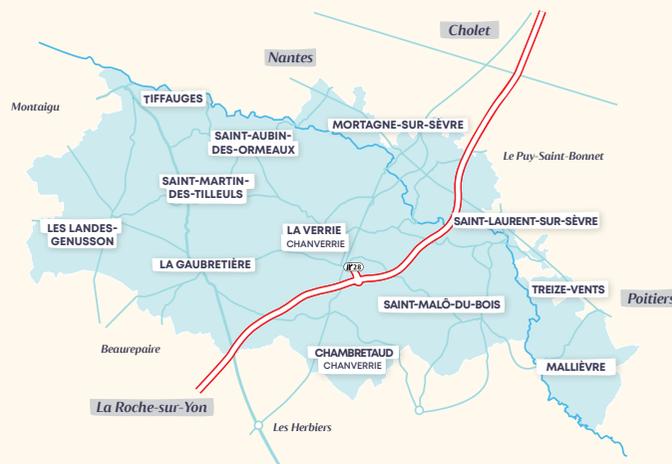




Le RPE vous propose un accueil personnalisé pour répondre à votre demande.

Contacts

Renseignements auprès du Relais Petite Enfance
au **02 51 63 69 19** ou rpe@paysdemortagne.fr



Relais Petite Enfance intercommunal

Les horaires des permanences téléphoniques sont consultables sur www.paysdemortagne.fr



Infos pratiques

Renseignements et prise de rendez-vous auprès du Relais Petite Enfance
02 51 63 69 19 ou
rpe@paysdemortagne.fr

Pays de Mortagne

21, rue Johannes Gutenberg
La Verrie - 85130 CHANVERRIE
02 51 63 06 06
contact@paysdemortagne.fr
www.paysdemortagne.fr



Relais Petite Enfance intercommunal

Pour accompagner

parents, assistants maternels agréés et les professionnels de la garde à domicile en favorisant la qualité de l'accueil de l'enfant.



*Le RPE est un lieu
d'écoute, d'information,
d'échange et d'animation.*

Pour les assistants maternels et professionnels de la garde à domicile

Comment accéder aux métiers de la petite enfance ?

Le RPE vous présente l'accès aux métiers (démarches pour obtenir l'agrément...).

Quels sont mes droits et devoirs en tant que salarié ?

Le RPE vous informe sur votre statut en lien avec la convention collective et vous oriente vers les services juridiques compétents si besoin.

Je rencontre des difficultés dans l'accueil d'un enfant ?

Le RPE vous soutient dans votre travail auprès des enfants et dans la relation avec les parents.

Je souhaite échanger avec des collègues sur ma pratique professionnelle, évoluer dans ma profession, me former...

Le RPE contribue à la professionnalisation de votre métier en proposant des matinées d'éveil, des actions de professionnalisation avec des intervenants, une aide au départ en formation continue...



Pour les parents et futurs parents

Quel mode de garde pour notre enfant ?

Le RPE vous informe sur l'ensemble des modes de garde et vous donne les disponibilités des assistants maternels.

Nous avons besoin d'aide dans notre rôle de parent ?

Le RPE vous donne des informations générales sur vos droits et devoirs d'employeurs (contrat de travail, déclaration Pajemploi, coordonnées des services compétents) et sur les aides auxquelles vous pouvez prétendre (prestations CAF et MSA, déductions fiscales...).

Nous nous posons des questions sur l'accueil de notre enfant ?

Le RPE est à votre écoute pour toutes vos questions ou préoccupations concernant son accueil (période d'adaptation, rythme, développement...).

Pour les enfants

Le RPE propose des matinées d'éveil pour les jeunes enfants accompagnés d'un adulte (éveil sensoriel, moteur, musical...).

